



Verbalisation provoquée ?

Par **ax04530**, le **23/03/2017** à **21:43**

Bonjour

J'ai vu récemment une scène étonnante.

Une moto circulait en agglomération sur une route prioritaire à l'approche d'un virage, un véhicule est arrivé par la gauche à un cédez-le-passage, a ralenti légèrement en la voyant, mais a quand même refusé la priorité en ré-accélérant. Cela arrive souvent à cet endroit, puisque tout le monde semble penser "j'ai le temps de passer".

Dès l'usage du klaxon, le conducteur semble s'être rendu compte de son erreur, puisqu'il s'est décalé et s'est quasiment arrêté à contresens de la voie d'en face, invitant à laisser passer la moto.

Sa portière droite défoncée semblait témoigner d'autres expériences similaires...

La moto passe devant, et surprise, il s'agissait d'un véhicule banalisé avec un policier en uniforme à l'intérieur.

Quelques mètres plus loin, il a actionné son flash pour prendre l'arrière de la moto. Tous les véhicules étaient à moins de 50 kmh.

Franchement, quelle infraction a t'il pu relever et verbaliser ?

Merci de vos avis

Par **Visiteur**, le **23/03/2017** à **21:52**

Bonsoir,

Si la moto était à la vitesse réglementaire, le flash ne servira pas à verbaliser un excès.

En tant que témoin., vous pourriez proposer vos services au motard "au cas où"!!!

Encore faut-il le retrouver !

Par **ax04530**, le **23/03/2017** à **22:12**

Facile, il passe tous les jours au même endroit à la même heure :) et moi aussi, ça fait plusieurs fois que je le vois.

Le policier peut-il déclencher son flash de voiture à la main, pour preuve d'une autre infraction que la vitesse ? Ça m'étonne, mais apparemment c'est ce qui s'est passé.

Par **ax04530**, le **24/03/2017** à **08:18**

Bonjour,

C'est bien un flash qui a illuminé la scène, pas un infra rouge effectivement, puissant comme un radar fixe traditionnel.

Ça ne semble pas être une voiture radar, mais une C4 banalisée avec gyrophare amovible.

Je n'ai pas pu voir de dispositif côté passager.